

de vivre de l'assistance publique. Dans ces grands centres ils mèneraient une vie artificielle dans un milieu malsain, sans aucune sécurité économique. Que vont faire ces gens?

Au cas où l'on me prendrait pour un rêveur, dont l'attachement à la terre est purement sentimental, je dis tout de suite qu'il n'en est rien. Le monde actuel a besoin de nos produits agricoles et, à longue échéance, je ne crois pas que nous produirions des aliments meilleurs ou plus abondants si nous retournions à la féodalité.

Nous ruinons la terre. Nous détruisons nos villages, et nous réduisons le revenu particulier du gagne-petit. Si le gouvernement persiste dans son projet d'enlever leurs terres aux petits cultivateurs pour agrandir les fiefs modernes il s'éloignera considérablement du rêve libéral du siècle dernier. Je demande au gouvernement d'être honnête là-dessus. Reconnaissez que vous aller créer des seigneurs féodaux, devenir les amis des hommes riches et des grands propriétaires. Il est étrange que moi qui suis du côté de ce qu'on appelle les bleus, je doive rappeler au gouvernement le genre de principes qui ont fait la grandeur de Laurier. Pour lui, la question était claire. Si j'avais vécu du temps de Laurier, j'aurais peut-être été libéral, mais je ne puis l'être aujourd'hui, car les libéraux ne font que se payer de paroles à propos des petites gens. Il n'y a absolument rien, dans les quatre mesures législatives, qui me permette de croire que le gouvernement aborde l'agriculture d'une façon sensée.

Les cultivateurs ne demandent rien d'exceptionnel. La question est celle-ci: Quel taux d'intérêt s'appliquera à l'argent mis à leur disposition? J'ai dit hier qu'un taux de 5 p. 100 aurait été convenable, il y a dix ans. Mais aujourd'hui, il y a une inflation qui s'est aggravée du fait que le gouvernement a injecté des sommes énormes dans les mauvais secteurs de notre économie, pour aider les mauvaises personnes à acheter des terres à des prix déraisonnables.

C'est là le paradoxe: Nous ne parvenons pas à vendre nos produits agricoles à des prix raisonnables, alors que le prix des terres augmente encore. Est-ce parce que l'agriculteur réalise de gros bénéfices qu'il dissimule quelque part? Ou bien les terres passent-elles rapidement entre les mains de personnes étrangères à l'agriculture, qui s'en servent pour éviter de payer l'impôt et de porter leur juste part du fardeau économique du pays? En agissant de la sorte, on enlève leurs moyens d'existence à ceux qui ont, de naissance, le droit de vivre de la terre.

Le Syndicat des agriculteurs de l'Alberta, du moins, est d'accord avec moi sur la for-

[M. Bigg.]

mule qui devrait servir aux prêts. Ses membres croient que les prêts devraient être consentis aux petits agriculteurs à un taux d'intérêt conforme à la réalité. Il convient de leur prêter à un taux d'intérêt inférieur au taux officiel d'escompte uniquement parce que l'étau coûts-prix est défavorable au petit agriculteur et que celui-ci ne peut en sortir que grâce à une aide quelconque. La façon la plus équitable de l'aider, c'est de lui prêter à un taux d'intérêt raisonnable et, selon moi, ce taux d'intérêt devrait varier avec le coût de l'argent. Je ne suppose pas que le gouvernement soit tout à fait en mesure de prévenir l'inflation, mais il peut prêter de l'argent aux petits cultivateurs à un taux aligné sur le prix que lui coûte son argent. Je ne suis pas équitable, mais je propose la formule de 1 p. 100 au-dessus du taux de prêt de la Banque du Canada.

Je ne crois pas que nous ayons à consulter les banques à ce sujet, car d'après le préambule du projet de loi, certaines institutions de prêt du Canada sont disposées à prêter moyennant une garantie, celle du gouvernement. Les caisses populaires, les coopératives de crédit et ainsi de suite sont des institutions de prêt et elles seraient enchantées de s'occuper de ces prêts agricoles si le gouvernement leur en garantissait le remboursement.

Je le répète, le taux d'intérêt devrait fluctuer selon le coût de l'argent et la seule source considérable d'argent au Canada est la Banque du Canada qui fixe le taux officiel d'escompte. Par conséquent, que les cultivateurs obtiennent leurs prêts à un taux d'environ 1 p. 100 supérieur au taux officiel d'escompte. Je n'ergoterai pas avec le ministre ou le gouvernement pour savoir si l'écart entre les taux varie entre 0.8 et 1.02 p. 100. Pendant assez longtemps, les banques ont trouvé avantageux de consentir des prêts à un taux d'environ 1 ou $\frac{1}{2}$ p. 100 supérieur au taux officiel d'escompte.

Les cultivateurs sont d'accord là-dessus. Ils voient les choses telles qu'elles sont, mais veulent demeurer dans les limites de l'économie. L'inflation provoquera évidemment une certaine hausse des prix agricoles. Par contre, les coûts agricoles montent à coup sûr. Nous devons donc fixer le taux d'intérêt selon une formule prédéterminée qui s'appuierait sur des données que nous jugeons équitables.

Il n'est pas réglé comme une horloge. Nous le changeons tous les jours, sinon nous n'en parlerions pas à la Chambre. Essayons honnêtement de fixer un taux juste selon la formule, et faisons-en l'essai. Les prêts seront remboursés. Si les banques, les sociétés de crédit et les sociétés de fiducie nous disent